

Conditions d'admission

Nextar s'adresse aux artistes émergent·e·s de Suisse romande prêt·e·s à franchir un cap déterminant dans leur développement artistique et professionnel grâce à un accompagnement artistique à 360° intensif et personnalisé.

Sa mission : proposer un encadrement sur mesure aux talents de demain, en abordant aussi bien le coaching scénique et le business musical que l'enregistrement studio et des masterclasses avec des artistes de renommée internationale. Le programme comprend également des résidences et des concerts.

Profil des candidatures

Pour être admissible, l'artiste ou le groupe (respectivement chacun·e de ses membres) doit :

- Résider en Suisse romande
- Avoir un permis de travail valable en Suisse
- Être en début de carrière professionnelle, avec une démarche artistique affirmée
- Un contrat de management ou de booking est autorisé, mais non requis
- Être pleinement disponible pour participer aux activités du programme (coachings, résidences, workshops, concerts, etc.)
- Avoir un profil MX3 (www.mx3.ch)

Conditions d'éligibilité

Le programme Nextar est réservé aux **artistes de moins de 30 ans**.

- **Projet solo** : vous devez être né·e en 1997 **ou après**. Les musicien·ne·s qui vous accompagnent doivent également respecter cette limite d'âge.
- **Groupe** : tous·tes les membres doivent être né·e·s en 1997 **ou après**.